

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 15 octobre 2025, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 30 septembre 2025****Président de séance : M. André BRIVADIS, maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : **12**
- présents : **10**
- votants : **12**
- absents : **0**

Liste des membres : M. BRIVADIS André, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M. SPECCEL Gérard Adjoints, M. MARION Olivier, M VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M PHILIPON Pierre, M FAIVRE Thierry, M. WENGER Stéphane**Procuration (s) :** M BLANCHEFORT Fabien donne procuration à M BRIVADIS André, M PHILBEE Paul donne procuration à M PHILIPON Pierre.**Absent :****Secrétaire de séance :** Mme SCIORTINO Pascale**2025 – 57 Convention d'entretien des circuits de randonnées et circuits VTT**

La Communauté d'Agglomération a modifié l'article "3-Durée" de la convention d'entretien des sentiers de randonnées et circuits VTT sur le Territoire que nous avons signé en date du 16/11/18.

Il y a lieu de renouveler cette convention afin d'assurer la qualité et la pérennité de ces itinéraires. Cette convention engage la Commune à veiller à l'état, la propreté et l'entretien des sentiers (PR et VTT) et signaler tout problème à la Communauté d'agglomération.

La Communauté d'agglomération installe et entretient le balisage, intervient en cas de dégradation et assure la promotion des parcours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté,

-Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la Convention d'entretien des sentiers de randonnées et circuits de VTT.

Le président de séance
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance

Nombre de votants		12
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12